



16 av. Ch. de Gaulle
Bâtiment n° 8
3 1 1 3 0 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
Mél : paysages@orange.fr

Lieu de réunion : **Decazeville Communauté**
Objet : **Réunion publique de concertation de l'élaboration du PLUi-H**

Date : **13 Février 2018**

Animation de la réunion :

- ✓ DENOIT Jean-Louis, Président de la commission PLUi,
- ✓ JOFFRE Roland, Maire de LIVINHAC-LE-HAUT,
- ✓ GINESTE Laurent, Responsable service urbanisme et habitat CCDC,
- ✓ SERVAT Adeline, Bureau d'études PAYSAGES,

Participation :

- ✓ Une quarantaine de participants.

Compte-rendu :

Introduction :

- ✓ M. DENOIT introduit la réunion remercie l'assistance de sa participation.

Présentation du projet :

- ✓ A. SERVAT présente la synthèse du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

Questions/réponses :

- ✓ La parole est ensuite donnée à l'assistance, diverses questions sont posées :
 - ➔ La zone UX de Viviez sera-t-elle déclassée pour permettre la réalisation du projet Solena ?
 - La phase réglementaire du PLUi-H n'a pas démarré, aucune déclinaison à la parcelle n'a été faite. Le devenir de la Zone Ux de Viviez n'est actuellement pas connu.
 - ➔ A quel moment sont intégrés les risques ?
 - Les documents de Plan de Prévention des Risques (PPR) sont des documents supracommunaux, ils sont intégrés lors de la phase réglementaire afin de définir un règlement graphique et écrit en conformité avec les prescriptions de ces différents documents.

- ⇒ Quel est l'objectif de réduction de la consommation fixé par l'Etat ?
 - 500 hectares sont aujourd'hui ouverts à l'urbanisation dans les différents documents d'urbanisme. Ce chiffre devra être revu considérablement à la baisse pour s'inscrire dans le cadre législatif.
 - Le projet de territoire vise à avoir une gestion économe de l'espace puisque l'intercommunalité perd des habitants et qu'elle dispose d'un parc de logements vacants important dont une partie devra être réhabilitée.
 - L'enveloppe de consommation foncière sera communiquée lors de la réunion publique présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- ⇒ Les terrains urbanisables actuellement ne le seront donc plus dans le PLUi-H ?
 - Les élus formulent un objectif d'accueil de population qui donne ensuite la production nécessaire de logement pour accueillir cette population. Or, l'intercommunalité dispose déjà d'un réservoir de logements vides pour accueillir de la population.
 - La surface actuellement urbanisable sera largement réduite. L'objectif est de produire un parc de logement plus qualitatif afin de séduire les actifs du territoire qui aujourd'hui préfèrent habiter sur les communes alentours.
 - Le SCoT Centre Ouest Aveyron est en cours d'élaboration et il va définir lui aussi un objectif d'accueil pour Decazeville Communauté. Le PLUi-H devra être compatible avec cet objectif.
- ⇒ Quel est le calendrier du SCoT ?
 - Le périmètre du Scot vient d'évoluer, les études déjà faites doivent être actualisées. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables devra être finalisé avant la fin 2018.
 - Le SCoT n'étant pas applicable, les échanges sont importants afin de construire un projet qui soit d'ores et déjà compatibles avec les orientations du SCoT.
 - Le PLUi-H de Decazeville Communauté sera approuvé avant l'application du SCoT si le calendrier d'études est respecté.

- En attendant l'approbation du PLUi-H, quel document est applicable ?
 - Les documents d'urbanismes (PLU et cartes communales) en vigueur s'appliquent jusqu'à l'approbation du PLUi-H en Conseil Communautaire.
 - La communauté de commune va-t-elle s'agrandir ?
 - Aucune nouvelle fusion n'est envisagée actuellement.
 - A quel moment la population peut-elle intervenir ?
 - La réunion publique s'inscrit dans le processus de concertation, d'autres réunions publiques seront organisées afin de présenter l'avancée du dossier.
 - Les requêtes sont à faire remonter à la communauté de communes ou dans les registres de concertations disponibles dans les mairies. Elles seront toutes étudiées avant l'arrêt du PLU.
 - Une enquête publique sera également organisée pour permettre à la population de s'exprimer sur le dossier.
- ✓ L'assistance n'ayant plus de question, M. DENOIT remercie les participants et lève la séance.

A Balma, le 19 février 2018
Lucie RENARD, PAYSAGES.



16 av. Ch. de Gaulle
Bâtiment n° 8
3 1 1 3 0 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
Mél : paysages@orange.fr

Lieu de réunion : **Decazeville Communauté**
Objet : **Réunion publique de concertation de l'élaboration du PLUi-H**

Date : **25 Avril 2018**

Animation de la réunion :

- ✓ MARTINEZ André, Président de Decazeville Communauté
- ✓ DENOIT Jean-Louis, Président de la commission PLUi-H,
- ✓ LADRECH Jean-Pierre, Maire de FIRMI,
- ✓ GINESTE Laurent, Responsable service urbanisme et habitat CCDC,
- ✓ RENARD Lucie, Bureau d'études PAYSAGES,

Participation :

- ✓ Une cinquantaine de participants.

Compte-rendu :

Introduction :

- ✓ LADRECH Jena-Pierre remercie les participants.
- ✓ DENOIT Jean-Louis, introduit la réunion :
 - Les communautés de communes de la Vallée du Lot et du Bassin Decazeville Aubin ont fusionné au 1^{er} janvier 2017.
 - Les deux intercommunalités ont lancé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avant la fusion du territoire et ont chacune débattu d'un PADD.
 - Suite à la fusion, le diagnostic stratégique et l'état initial de l'environnement ont été ajustés pour répondre au nouveau périmètre.
 - Le PADD présenté aujourd'hui traduit le projet de territoire à l'échelle des douze communes qui composent l'intercommunalité.

Présentation du projet :

- ✓ RENARD Lucie présente des éléments de cadrage ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Questions/réponses :

- ✓ La parole est ensuite donnée à l'assistance, diverses questions sont posées :

- ⇒ La zone Nx de Viviez sera-t-elle déclassée pour permettre la réalisation du projet Solena ?
 - La phase réglementaire du PLUI-H n'a pas démarré, aucune déclinaison à la parcelle n'a été faite. Le devenir de la Zone Nx de Viviez n'est actuellement pas connu.
- ⇒ Un corridor écologique traverse la zone du Mas à Viviez, sera-t-il respecté ?
 - Le PLUI-H doit prendre en compte la trame verte et bleue dans sa traduction réglementaire.
 - En raison de la présence d'un site Natura 2000 (Puy de Wolf) sur l'intercommunalité, une évaluation environnementale devra être réalisée pour mesurer l'impact du projet sur l'environnement.
- ⇒ Le Plan de Prévention des Risques Minier (PPRM) est une particularité du bassin qu'il faut prendre en compte dans la définition des zones constructibles ?
 - Les documents de Plan de Prévention des Risques (PPR) sont des documents supracommunaux, ils sont intégrés lors de la phase réglementaire afin de définir un règlement graphique et écrit en conformité avec les prescriptions de ces différents documents.
- ⇒ Pouvez-vous définir les éléments de la Trame Verte et Bleue ?
 - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été réalisé en 2015 à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Il définit les réservoirs de biodiversités et les corridors écologiques reliant ces réservoirs à large échelle afin d'avoir une réflexion d'ensemble sur le territoire régional.
- ⇒ Qu'est-ce qu'une ripisylve ?
 - La ripisylve est la végétation qui borde les cours d'eau.
- ⇒ Quelle seront les possibilités d'extension dans les hameaux ?
 - La majorité du développement urbain sera concentré dans les centres-villes et villages. Des possibilités de développement seront toutefois laissées dans les hameaux qui sont en capacité de se densifier par le comblement des dents-creuses.
- ⇒ Le changement de destination sera-t-il possible ?
 - L'identification des bâtiments en zone agricole et naturelle sera réalisée afin de permettre le changement

de destination pour le bâti qui en a la possibilité (réseau, impact sur l'activité agricole, qualité architecturale, ...).

- Où en est le projet de la liaison Cransac/Firmi ?
 - L'étude avait été lancée mais l'enquête publique a été défavorable, le projet a donc été abandonné.
 - Une orientation sur le développement du réseau routier est inscrite dans le PADD permettant la réalisation de la liaison après l'approbation du PLUi-H.
- Quelles sont les orientations permettant le développement de l'activité commerciale ?
 - Le PLUi-H vise à maintenir les commerces déjà existants par l'interdiction de changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux sur les secteurs stratégiques.
 - L'offre de locaux commerciaux sera également diversifiée afin renforcer l'attractivité des centres.
- Comment permettre le maintien des jeunes sur le territoire intercommunal ?
 - La recherche de diversité et de qualité du parc résidentiel, qu'il soit privé ou social, permettra d'offrir un parc de logement qui répond davantage aux aspirations du XXIème siècle.

✓ L'assistance n'ayant plus de question, M. MARTINEZ remercie les participants et lève la séance.

A Balma, le 2 mai 2018
Lucie RENARD, PAYSAGES.



Association pour la Défense de l'Environnement
du Bassin et ses Alentours

Viviez, le 28 septembre 2018

Monsieur le président
DECAZEVILLE COMMUNAUTE
Maison de l'industrie - BP 68
12300 DECAZEVILLE

REÇU LE	
DECAZEVILLE	
- 1 oct 2018	
A. LUSK	
DGS	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrét général	<input checked="" type="checkbox"/>
Finances	
Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
Urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>
Culture-Social	
Economie	
P.H.	
Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/>
Il. Hachard	

Objet : Elaboration du PLUI - demande d'informations

- envoi RAR n° 1A 146 121 0077 5
- 1 copie envoyée à M. ROBBE GRILLET, sous-préfet de l'Aveyron

Monsieur le Président,

Notre association a pour objet la défense et la sauvegarde du patrimoine naturel du Bassin Decazevillois et ses alentours. Dans ce cadre elle apporte le plus grand intérêt aux avancées des travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

Nous avons malheureusement constaté que nos remarques présentées en réunions publiques du 13 février à Livinhac et du 25 avril à Firmi ne sont mentionnées nulle part et surtout nous n'avons pas l'impression qu'elles soient prises en compte dans le PADD. Nous sommes donc très inquiets du peu d'intérêt des rédacteurs du PLUI pour les réflexions et propositions des associations et de la population en général. Nous avons de plus l'impression que le déroulement de l'élaboration de ce PLUI avance à marche forcée.

Nous avons appris qu'un plan de zonage avait été soumis aux diverses communes à charge pour elles de faire remonter leurs observations rapidement.

Soucieux du respect de l'environnement local, nous souhaiterions de manière à pouvoir exercer notre rôle en toute connaissance de cause, avoir accès, dans un premier temps, au document de zonage et plus généralement d'être réellement associés à la réflexion sur le PLUI.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter nos respectueuses salutations.

Les co-présidents de l'ADEBA

Michel DELBOSC, Jean ESPEILLAC, Bernard GARROUSTE



DECAZEVILLE
COMMUNAUTÉ

Decazeville, le **09 OCT. 2018**

Le Président

à

MM. les co-présidents
Association ADEBA
Bord
12 110 AUBIN

Service Urbanisme & Habitat
Affaire suivie par Laurent Gineste

D 2138

OBJET : LRAR du 28 septembre 2018 – Elaboration du PLUi-H de Decazeville Communauté

Messieurs,

Votre récent a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, la démarche d'élaboration du PLUi a été engagée dès 2016 et poursuivie après la fusion des deux Communautés du Bassin et de la Vallée du Lot après le 1^{er} janvier 2017.

Le PADD ayant été débattu en juin 2018, après une large concertation et de nombreuses réunions publiques auxquelles vos représentants ont régulièrement participé, la démarche se déroule et se poursuit à un rythme tout à fait normal et habituel, permettant à tout un chacun de s'exprimer à chaque étape, en vue d'une approbation définitive en toute fin d'année 2019.

Le contenu du PADD a par ailleurs évolué à l'issue de ces phases de concertation et des avis recueillis auprès des personnes publiques associées à cette procédure. Il pourra de nouveau être modifié, en tant que de besoin et dans des limites raisonnables, jusqu'à l'approbation finale du PLUi-H.

Dorénavant, la phase de zonage et d'élaboration du règlement se déroule en étroite collaboration avec les maires et conseillers municipaux des 12 communes, représentants légitimes de la population sur leur territoire respectif. Il n'y a pas lieu, à ce stade de la procédure, de communiquer à des tiers ou au public le détail de ces échanges.

Conformément à la législation en vigueur et aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la prochaine phase de consultation du public et des associations se fera au moment de l'enquête publique qui devrait se tenir courant 2019.

A ce moment là, bien sûr, le public et les partenaires associatifs auront tout le loisir de consigner sur le registre disponible à cet effet toutes leurs observations. Votre courrier et la réponse qui vous est adressée aujourd'hui par la collectivité y figureront d'ailleurs.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de mes salutations respectueuses

Copie à M le Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue



Le Président de
Decazeville Communauté

André MARTINEZ